

Retraite : Combien vais-je toucher pour ma retraite ?

- Retraite -



Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2019

Date de parution : 6 novembre 2015

Description :

Retraites : Combien vais-je toucher pour ma retraite ? A quel âge ? Les pistes pour obtenir de bonnes estimations, et surtout pour mettre en place une retraite complémentaire nécessaire...

Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

Retraite : Estimer le montant de sa future retraite, pas facile !

Deux types d'indemnités [retraite](#) peuvent être différenciées :

- La retraite de base versée aux salariés par la sécurité sociale et dont le montant est calculée selon trois facteurs : salaire de base, taux de retraite et durée de cotisation (trimestres).
- La retraite complémentaire destinée à améliorer la retraite de base et dont le montant dépend de l'organisme dans lequel vous cotisez et des produits financiers d'épargne auquel vous avez éventuellement souscrit.

Evaluer le montant de sa retraite n'est pas aisé en particulier si vous avez eu un parcours professionnel mouvementé. Heureusement des aides vous sont proposées :

- **Vous avez moins de 55 ans ?**

Vous pouvez évaluer la durée de cotisation qu'il vous reste à effectuer ainsi que le montant de votre future allocation retraite grâce aux simulateurs en ligne.

Pour un calcul le plus précis possible, il est important de connaître les dates de début et in d'activité chez vos différents employeurs ainsi que le montant de vos revenus.

idéalement, munissez vous de votre ou vos relevés de carrière.

- **Vous avez plus de 55 ans ?**

Vous pouvez faire une demande d'estimation de votre retraite auprès de des organisme de retraite de base et complémentaire auxquels vous avez été rattachés.

Retraite : Des simulateurs en ligne pour vous aider !

Ils existent de nombreux simulateurs en ligne vous permettant d'évaluer votre future pension retraite (pension de base + retraite complémentaire) proposé par différents organismes :

Sites officiels et gratuits !

Le gouvernement vous propose des simulateurs afin d'estimer votre retraite :

- [Simulateur M@rel](#),
- [Calcul de mon âge de départ à la retraite](#) (calcul de l'âge de départ en retraite, avec la nouvelle réforme)

- Sites des caisses de retraite complémentaires, proposent leurs propres simulateurs gratuitement :
- [ARRCO \(salariés du privé\)](#),
- [AGIRC \(cadres\)](#),
- [Carmf \(médecins\)](#),
- [Préfon](#) (fonctionnaires / agents de la fonction publique)

Sites des banques, simulateurs retraite en libre accès

Les principales banques et assurances proposent d'évaluer en ligne votre retraite de base et/ou la rente complémentaire. Basés sur les deux principaux fournisseurs de simulateurs de retraite Harvest et Quantix, ces simulateurs retraite sont tous identiques d'une banque à l'autre.

La différence s'effectue alors lors du calcul d'épargne retraite complémentaire, avec les placements maisons. Ainsi, chaque propose en fin de simulation de souscrire aux placements adaptés pour la mise en place de compléments de revenus pour la retraite ([assurance-vie](#), [livrets épargne](#), [compte à terme](#), [bourse](#), etc).

- Sites de sociétés privées, accès payants / Coach retraite

Vous pouvez, moyennant finances, demande à une société privée d'effectuer les simulations pour votre compte. Vous adressez alors tous vos justificatifs, et charge à ces sociétés de reconstituer votre historique. Ces coachs retraite sont intéressants dans le cas de parcours réellement complexes.

Certains sites d'informations sur la retraite propose des simulateurs, c'est la cas de Maximis-retraite avec Simul-retraite.fr

Retraite : Le relevé de carrière, le document indispensable !

Le relevé de carrière est le document indispensable pour estimer correctement sa retraite de base et lorsqu'on commence sérieusement à envisager son départ à la retraite.

Il retrace les informations enregistrées par la caisse de retraite depuis le début de votre vie professionnelle :

- vos rémunérations ou revenus soumis à cotisations,
- le nombre de trimestres validés,
- les trimestres assimilés, maladie, invalidité, accident du travail, chômage, qui peuvent être pris en compte sous certaines conditions.

Il n'y a pas d'âge pour obtenir votre relevé de carrière, vous pouvez en faire la demande sur le site de la cnav, retraite.cnav.fr, ou par téléphone, à votre caisse de retraite (la Cnav répertorie sur son site toutes les coordonnées téléphoniques des caisses régionales).

Les relevés de carrière sont envoyés automatiquement aux cotisants dès 55 ans.

Bon à savoir

Le [GIP Info retraite](#) vous adresse deux documents pour votre retraite :

Le relevé de situation individuelle :

il vous est adressé tous les 5 ans et répertorie l'ensemble des informations sur votre situation au regard de votre retraite.

L'estimation indicative globale :

Généralisé en 2010, elle sera adressée automatiquement dès 55 ans puis tous les 5 ans jusqu'à la retraite. Elle vous indique en plus des informations du relevé de situation globale, une évaluation du montant total de votre retraite de base et complémentaire, selon différents âges de départ à la retraite.

Retraite complémentaire : s'assurer d'une retraite plus confortable

Vous vous préoccupez de votre retraite avant l'heure et vous avez raison ! Épargner pour sa retraite tôt offre la garantie d'une rente confortable pour ses vieux jours et permet d'appréhender l'avenir avec sérénité.

Pour éviter de devoir réduire considérablement son train de vie à cause d'une retraite de base bien en-dessous de vos anciens revenus, il est préférable d'anticiper en cotisant à une retraite complémentaire ou effectuer des placements d'épargne.

Il existe pour cela de différentes possibilités de [placements retraite](#) :

- le [perp](#) : c'est la placement épargne retraite par excellence. Seul placement épargne accessible à tous, tous les statuts (fonctionnaire, salariés, indépendants, etc), le PERP permet de bénéficier d'une réduction d'impôt lors de la phase épargne. Il permet de constituer un complément de revenu pour la retraite en partie sous forme de rente viagère disponible au moment de la retraite.
- [préfon](#) : Préfon Retraite permet aux fonctionnaires et aux agents de la Fonction Publique de se constituer une épargne retraite complémentaire. Avantageux, Préfon-retraite permet de défiscaliser une partie de son épargne retraite.
- Le [pere](#) : Le plan épargne retraite d'entreprise ([pere](#)) est un contrat collectif d'assurance-^{*} vie, souscrit au sein de l'entreprise par le salarié. La rente constitué est disponible au moment de la retraite.
- L'[assurance-vie](#) : placement épargne préféré des français l'assurance vie permet la constitution d'un capital ou d'une rente pour la retraite tout en laissant le capital disponible. c'est vous qui choisissez le moment ou vous toucherez votre rente ou votre capital.
- Le contrat [madelin](#) : il permet d'épargner pour obtenir une rente viagère une fois en retraite, il est destiné aux commerçants et artisans et professionnels libéraux.
- Le [perco](#):c'est un plan d'épargne salariale collectif réunissant de nombreux avantages fiscaux.
- La [tontine](#):placement peu connu, la [tontine](#) est pourtant une épargne collective performante.
 - ▶ L'[immobilier locatif](#) : les placement financiers vous font peur, un [investissement locatif](#) peut être une bonne solution de revenu complémentaire pour la retraite. renseigner vous sur les aides fiscales dont vous pouvez bénéficier ([pinel](#), [nouveau PTZ](#).)
- Les placements boursiers:le placement en bourse, sur le long terme, est un placement à fort rendement, mais il

Retraite : Combien vais-je toucher pour ma retraite ?

vaut mieux ne pas placer toute son épargne ne bourse au risque en cas de chute des cours, de voir toute son épargne réduite à néant.